

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Samedi 23 mars 2019 à Tourrettes-sur-Loup

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mars, les membres de l'association « **Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur** », domiciliée au 1, avenue François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiery, se sont réunis dans la Salle des mariages de la mairie de Tourrettes-sur-Loup sur convocation du conseil d'administration en date du 7 mars 2019.

Etaient disponibles avec la convocation et sur le site internet du Conseil de développement les documents suivants :

- le rapport d'activité pour l'année 2018
- le bilan financier pour l'année 2018
- le projet de programme d'actions pour l'année 2019
- le budget prévisionnel pour l'année 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par M. René Perier en sa qualité d'administrateur de l'association. Le secrétariat de l'assemblée générale est assuré par Mme. Françoise Simon.

Le Président constate que seize (16) sur vingt-cinq (25) membres à jour de leur cotisation 2018 avec voix délibératives et que dix-neuf (19) sur vingt-et-un (21) membres à jour de leur cotisation 2019 avec voix délibératives sont présents ou représentés.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président de séance rappelle l'ordre de jour :

- 1) RAPPORT MORAL ET RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNEE 2017**
- 2) RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- 3) QUESTIONS DIVERSES**
- 4) PROGRAMME D'ACTIVITES ET BUDGET PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2018**

Le Président met aux voix les points suivants, conformément à l'ordre du jour :

1) Rapport moral et rapport financier pour l'année 2018

René Perier, pour le Bureau du Conseil de développement, présente le rapport moral 2018 de l'association ainsi que le rapport d'activités 2018, reprenant synthétiquement le contenu du document accompagnant la convocation.

L'assemblée générale adopte, à l'unanimité, le rapport moral ainsi que le rapport d'activité 2018 qui lui a été soumis.

René Perier, assurant les fonctions de trésorier au sein du Bureau du Conseil de développement, présente le rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2018.

L'assemblée générale adopte, à l'unanimité, le rapport financier et le report à nouveau de 6 461,39 € qui lui a été soumis et donne quitus au trésorier.

2) Renouveau du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'administration comporte neuf membres actifs renouvelés par tiers chaque année.

Il est procédé à l'appel de candidatures et au vote, afin de remplacer le premier tiers sortant défini lors de l'Assemblée ordinaire du 26 avril 2012 à Cabris : Mme. Françoise Simon, Mme. Geneviève Campodonico et M. Ivan Martouzet.

Il est fait appel à candidatures. Françoise Simon, Geneviève Campodonico et Ivan Martouzet sont candidats.

Les trois candidats : Mme. Françoise Simon, Mme. Geneviève Campodonico et M. Ivan Martouzet sont élus à l'unanimité.

Le nouveau Conseil d'Administration désigné par l'assemblée générale ordinaire s'établit comme suit :

- Monsieur AMOUR Stéphane
- Monsieur FABRE Pierre
- Monsieur MARTOUZET Ivan
- Monsieur PERIER René
- Madame TREVET Nicole.
- Madame CAMPODONICO Geneviève
- Madame JACQUIN Catherine
- Monsieur PARZY Laurent ;
- Madame SIMON Françoise ;

3) Questions diverses et comment mieux mobiliser le territoire ?

Des échanges entre les membres de l'assemblée générale se sont tenus pour améliorer la mobilisation du territoire, à la fois dans les actions du Conseil de développement qu'au sein de l'association. Le détail de ces échanges sont inscrits au compte-rendu de la présente assemblée générale.

4) Programme d'activités et budget prévisionnel pour l'année 2019

René Perier présente le projet de programme d'activités 2019 en vidéo projection. Le diaporama reprend le contenu du document accompagnant la convocation.

Après discussions et délibération, **le programme d'actions 2019 est adopté à l'unanimité.**

Après présentation du projet de budget prévisionnel de l'exercice 2019, **l'assemblée générale valide le projet de budget prévisionnel arrêté à l'équilibre à 23 000 €.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire de séance.

Le président de l'AGO

René Perier

La secrétaire de l'AGO

Françoise Simon

